

Tableau des garanties et leur plafond

Formules	Formule SMERRA "Jeunes adultes"
Champs d'application des garanties	Activités Scolaires (dont Trajet) et Extra-Scolaires
Cycles scolaires	Etudes supérieures jusqu'à 30 ans
Responsabilité Civile "Vie Privée"	
Tous Dommages Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs plafonnés :	Jusqu'à 4 600 000 € par Sinistre
- Pour les Dommages ou les Réclamations formulées aux USA ou au Canada	Jusqu'à 1 500 000 € par sinistre
- Pour les Intoxications Alimentaires	Jusqu'à 900 000 € par Année d'Assurance
- Pour les Dommages Matériels	Jusqu'à 900 000 € par sinistre
- Pour les Dommages Immatériels Consécutifs	Jusqu'à 200 000 € par sinistre
- Pour les Dommages aux biens du Maître de stage	Jusqu'à 10 000 € par sinistre et 20 000€ par Année d'Assurance
Défense-recours consécutive à un Accident couvert par la garantie Responsabilité Civile "Vie Privée"	
Plafond de garantie par Litige	4 800 €
Plafond de garantie par année d'assurance	15 250 €
Seuil d'intervention par Litige	141 €
Individuelle accident	
Frais d'Obsèques consécutifs à un Accident garanti	3 000 €
Invalidité Permanente Totale ou Partielle consécutive à un Accident garanti :	
- de 1% à 65% le taux d'invalidité est appliqué sur un capital de base de :	30 000 €
- de 66% à 100% le taux d'invalidité est appliqué sur un capital de base de :	50 000 €
Garanties complémentaires	
Dommage aux Effets Personnels lorsqu'il est la conséquence d'un Accident garanti	80€ par sinistre et par an
Dommage ou vol des papiers d'identité et/ou des clefs à la suite d'un acte d'Aggression ou de Racket	80€ par sinistre et par an
Dommage accidentel ou vol des instruments de musique au sein de l'établissement scolaire	80€ par sinistre et par an
Prestations d'Assistance - Convention n° 7203633 / Assurance Scolaire - Téléphone depuis la France : 01 55 92 17 64	
En cas d'Accident garanti entraînant une hospitalisation de l'Assuré de plus de 3 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours - Présence d'un proche	Billet Aller - Retour d'un Membre de la Famille ou d'un Proche afin de se rendre au chevet de l'Assuré hospitalisé ou immobilisé (de et vers la France métropolitaine)
Soutien psychologique en cas de harcèlement	Mise à disposition de l'Assuré d'un accompagnement psychologique